



# Le SAS<sup>73</sup>

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

**Le service d'accès aux soins est un service universel constitué de 2 volets-clés :**

- Une réponse aux appels organisée, en journée, entre médecins urgentistes et médecins généralistes lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention
- Une plateforme numérique pour la prise des rendez-vous médicaux

**Le SAS permet d'apporter une réponse adaptée à la situation du patient lorsque le médecin traitant n'est pas disponible :** un conseil médical, un rdv pour une consultation chez un médecin généraliste, l'engagement d'un SMUR, etc.



## PARTICIPER AU SAS EN TANT QUE LIBÉRAL



### Régulateur médical

- Je me rapproche de l'association de régulation de la Savoie.

 [ARLSNP73  
contact@arlsnp73.fr](mailto:ARLSNP73contact@arlsnp73.fr)

### Effecteur médical

- Je mets sur mon agenda 2h/semaine de SNP visible pour le SAS \*

\* Après orientation par le 15, application de la majoration acte SNP, voir décision du 12 mai 2023.

- Je m'inscris sur la plateforme numérique SAS  <https://sas.sante.fr>
- Je me rapproche de l'association d'effecteurs de la Savoie.

 [ARLSNP73  
contact@arlsnp73.fr](mailto:ARLSNP73contact@arlsnp73.fr)

**INFOS**



**URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes**

[urps@urps-med-aura.fr](mailto:urps@urps-med-aura.fr) / [www.urps-med-aura.fr](http://www.urps-med-aura.fr)  
04 72 74 02 75